



27190

Séance du conseil municipal du 19 janvier 2017



1. MAINTENANCE VERIFICATION DES EXTINCTEURS

Après étude des devis, la vérification est confiée à la société T REFLEX FORMATION de Conches au prix de 122.40 € ht pour 18 extincteurs.

Par ailleurs, un plan d'évacuation et un plan d'intervention pour le bâtiment mairie-école, seront achetés au prix de 235 € ht et posés par le personnel communal.

2. DEVIS ECLAIRAGE DU TERRAIN DE FOOTBALL

Pour un meilleur éclairage, l'entreprise TEAM RESEAUX procédera à une extension du système existant en ajoutant 4 projecteurs de 400 W pour un montant ht de 2 800.09 €.

3. RENFORCEMENTS ELECTRIQUES AUX HOUIS ET A CALAIS

2 renforcements du réseau électrique aux Houis et à Calais sont prioritaires pour 2017. Le conseil municipal décide d'accepter les estimations du SIEGE qui s'élèvent à :

25 000 € ttc pour les Houis dont 7 % à charge pour la commune, soit 1 458.33 € et

38 000 € ttc pour Calais : dont 7 % à charge de la commune, soit 2 216.67 €.

4. MODIFICATION DES STATUTS DU SIEGE

La modification des statuts du SIEGE consistant à la fois à ajouter des nouvelles compétences pour lui donner les moyens de prendre part à la transition énergétique pour une croissance verte (plan Climat Air Energie Territoire, bornes électriques....) et à s'adapter aux évolutions législatives (communes nouvelles, ...) est acceptée à l'unanimité.

5. ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2017

Après avoir recensé les différents projets à mener, il a été décidé d'accorder une priorité au remplacement des huisseries du bâtiment abritant l'école primaire et la mairie. Des devis seront donc sollicités. Ce programme viendra compléter les investissements déjà arrêtés comme le terrain multisports, la transaction pour la boulangerie et son assainissement, l'isolation des greniers mairie et bibliothèque et d'autres équipements moins importants.

6. CREATION D'UNE REGIE

En complément des régies de recettes existantes, pour la salle des fêtes et le tennis, une régie pour les produits des fêtes est créée.

En outre, il est mis fin à la régie de recettes de la bibliothèque.

7. MODIFICATION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME

La mise à disposition du dossier de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme s'étant terminée le 5 janvier 2017 et aucune remarque n'ayant été formulée, le conseil municipal approuve la modification du PLU relative aux 2 corrections du document graphique.

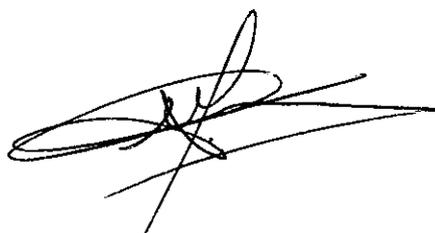
8. QUESTIONS DIVERSES

Appareils gymnastique non utilisés : ces équipements ne servent pas et encombrant les locaux. Aussi, ils seront vendus. Les personnes intéressées peuvent se faire connaître en mairie.

Marché dimanche matin : Suite à la demande de certains commerçants ambulants, accord est donné pour rétablir le marché le dimanche matin.

Personnel communal : vu l'absence prolongée et injustifiée d'un agent communal, il a été procédé à sa radiation des effectifs de la commune.

Fait au Fidelaire, le 20 janvier 2017

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.